

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

-----  
**C A B I N E T**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 03 - 2017)

-----  
**Rémis Fulgance DANDJINOU**

**Ouagadougou, le 18 janvier 2017**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 18 janvier 2017,  
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 13 H 00 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu une communication orale  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté un rapport.

Le projet de loi porte crédit-bail au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise à insérer dans l'ordonnancement juridique interne, le projet de loi uniforme relatif au crédit-bail dans les Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA).

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

**Le rapport** concerne la passation de deux (02) marchés par la procédure d'entente directe avec la société CFAO TECHNOLOGIES pour la réhabilitation et l'entretien des équipements de surveillance.

Le Conseil a marqué son accord pour la conclusion des marchés avec la société **CFAO TECHNOLOGIES** pour les montants suivants :

- **deux cent vingt-trois millions sept cent quarante-huit mille trois cent quinze (223 748 315) FCFA TTC**, pour la réhabilitation des équipements de surveillance ;
- **cent neuf millions huit cent quarante-huit mille trente-sept (109 848 037) FCFA TTC** pour le montant minimum et **cent trente-sept millions trois cent vingt mille quatre cent quatorze (137 320 414) FCFA TTC** pour le montant maximum, pour l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements de surveillance.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la clôture de l'année internationale des légumineuses.

Le Burkina Faso a été choisi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour abriter la clôture de l'année internationale des légumineuses les 10 et 11 février 2017, sous le thème " **Valorisation des légumineuses dans le cadre des ODD et pour la résilience au changement climatique** ". Cette activité vise la promotion de la production et de la consommation des légumineuses à travers le partage des modèles de réussite issus du monde entier.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'organisation réussie de la clôture de l'année internationale des légumineuses dans notre pays.

## **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

**Le premier** porte octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la société **NORDGOLD YEOU SA** dans la commune de Bouroum, province du Namentenga, région du Centre-nord.

L'adoption de ce décret permet à la société **NORDGOLD YEOU SA** d'exploiter ladite mine couvrant une superficie de 12,60 km<sup>2</sup> pour une durée d'exploitation de trois (03) ans, de prolonger la durée de vie de la mine de Taparko.

**Le deuxième** porte octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la **Société des Mines de Sanbrado (SOMISA) SA**, dans la commune de Boudry, province du Ganzourgou, région du Plateau-central.

L'adoption de ce décret permet à la Société des Mines de Sanbrado (SOMISA) SA, d'exploiter le gisement de Sanbrado couvrant une superficie de **25,89 km<sup>2</sup>** pour une durée de sept (07) ans, de générer des recettes d'un montant de **soixante-seize milliards quatre cent huit millions huit cent quatorze mille six cent (76 408 814 600) FCFA** au profit de l'Etat et de créer **300** emplois directs et **600** emplois indirects.

**Le troisième décret** porte octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine de calcaire à ciment à la société **SAHELIAN MINING SA**, dans les communes de Tin-Akoff et de Gorom Gorom, province de l'Oudalan, région du Sahel.

Ce gisement couvrant une superficie de **20,89 km<sup>2</sup>** pour une réserve estimée à **20 000 000 de tonnes** avec une production moyenne de clinker de **600 000 tonnes** par an aura une durée d'exploitation de **vingt (20) ans**.

Ce projet d'exploitation permettra de créer **400** emplois directs et plus de **1000** emplois indirects, d'apporter une contribution annuelle de **quatre milliards cent quatre vingt quatre millions trois cent trente quatre mille (4 184 334 000) FCFA** au profit du fonds minier de développement local et de générer des recettes d'un montant de **vingt-cinq milliards huit cent trente cinq millions (25 835 000 000) de FCFA** au profit de l'Etat.

## **II. COMMUNICATION ORALE**

Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la rencontre gouvernement/organisations syndicales, le 24 janvier 2017.

Le Conseil salue la tenue de cette rencontre et en appelle à une collaboration fructueuse pour un climat social apaisé.

Le Ministre de la Communication et  
des Relations avec le Parlement,  
Porte-parole du gouvernement,

**Rémis Fulgance DANDJINOU**

Officier de l'ordre national